

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 48 (1922)
Heft: 11

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trie, est composé essentiellement de visiteurs qui sont susceptibles de devenir des acheteurs.

La Direction du Comptoir Suisse, pour donner encore plus de relief au groupe XV, a décidé d'organiser, avec l'appui des autorités fédérales et cantonales, des associations techniques et agricoles intéressées, un concours entre les architectes suisses pour obtenir des *plans de constructions rurales* conçus d'après les dernières données de l'économie et de la technique constructives (fermes et habitations¹). Les projets primés à ce concours seront exposés dans le groupe XV, et il est à prévoir qu'ils apporteront de nouvelles et intéressantes solutions du problème posé. Sans parler des spécialistes, architectes, ingénieurs ruraux, techniciens, entrepreneurs, des agriculteurs directement intéressés, on peut être certain que nombreux seront les visiteurs qui voudront se rendre compte des progrès et transformations réalisés dans les constructions rurales. Un rapprochement s'opérera tout naturellement entre les architectes, ingénieurs, entrepreneurs ou fabricants de matériaux.

Le service de Chancellerie du Comptoir, rue Pichard, 2, donnera tous renseignements complémentaires qui lui seront demandés.

Nouveau boulon de sûreté.

On nous écrit :

La Municipalité d'Yverdon, avec l'assentiment de son ingénieur-conseil, M. le professeur A. Dommer, va expérimenter pour la réfection du pont de Gleyre un nouveau boulon de sûreté, dont la « Fabrique de vis et de boulons », à Yverdon, s'est assuré le monopole de la fabrication et de la vente en Suisse.

Lors de la revision d'un pont métallique, une quantité de rivets sont très difficiles à remplacer, les cornières de contreventement, la proximité des fers zorés, les corps des entretoises formant des obstacles au remplacement des rivets qui se trouvent dans ces zones, il n'est pas très difficile de les enlever mais, quand il s'agit d'en remettre de nouveaux, c'est une autre affaire.

En outre, la circulation toujours plus intense des gros camions automobiles va sans doute augmenter la fatigue de nos ponts-routes. La trépidation continue commence à faire sentir ses effets sur ces ouvrages et le cisaillement des rivets ne fera que s'accroître. Ce nouveau boulon vient donc à son heure.

Les grands barrages, la production et la transmission de l'énergie électrique aux Etats-Unis.

La livraison 1922-I, qui vient de paraître, des *Annales des Ponts et Chaussées* contient le « Rapport de la mission envoyée aux Etats-Unis par la Compagnie P. L. M. pour l'étude des grands barrages ». Ce remarquable mémoire, dont les auteurs sont MM. E. Touche et P. Feuilly, le premier, chef d'études, le second ingénieur au Service de la construction de la Compagnie P. L. M. envisage les barrages en maçonnerie (calculs, choix des matériaux, construction, dispositions diverses), les barrages à voûtes multiples et contreforts, les digues en enrochement, les digues en terre, les accessoires hydrauliques (déversoirs, dispositifs de vidange, valves équilibrées), les machines de chantier et termine par des conclusions et des impressions d'ensemble (58 pages, 56 figures, 6 vues photographiques et 2 planches).

¹ Voir un extrait du programme de ce concours sous la rubrique « Carnet des concours » dans le présent numéro.

La même livraison contient un autre mémoire, du plus grand intérêt aussi, de M. H. Issarte sur « La production et la transmission de l'énergie électrique aux Etats-Unis ». (Usines génératrices, Postes et Sous-Stations, Canalisations à haute tension, Fonctionnement des grands réseaux américains à haute tension, Les tendances actuelles.) (52 pages et 26 figures.)

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Extrait du procès-verbal

de la séance du Comité central du 3 mai 1922.

Le Comité décide de consulter, par circulaire, les sections sur l'opportunité de la création d'un *Groupement pour l'étude des questions économiques*, création préconisée par M. Versell, ingénieur à Zurich.

La brochure de M. Versell *Ausweg aus der wirtschaftlichen Not* sera soumise à l'examen d'un spécialiste et un exemplaire en sera adressé à chaque section.

Fondation Geiser. — Le programme du prochain concours qui doit être organisé cette année sera établi par un jury composé de MM. les architectes Vischer, président, Fatio, Stehlin, Ulrich et Widmer.

Question du Rhin. — Après une discussion nourrie, le président, M. le prof. Rohn est autorisé à communiquer, en temps opportun, au Département fédéral de l'Intérieur, le rapport des délégués de la S. I. A. à la conférence de Berne, du 13 mars dernier.

La rédaction du rapport sur l'affaire C. Jegher est arrêtée.

Maison bourgeoise. — Il est pris connaissance de la réponse de l'Office fédéral du travail à la demande de subvention et le rapport de la Commission sur la situation financière de la *Maison bourgeoise* en 1922 est adopté. Il est constaté, avec satisfaction, que la publication de nouveaux volumes est maintenant assurée.

Travaux gratuits. — L'examen de cette question, concernant les soumissions pour les travaux en béton armé est renvoyée au Groupe professionnel du béton.

Pour répondre à un désir souvent exprimé, le Secrétariat est chargé d'élaborer des *directions pour les expertises portant sur des questions d'honoraires*.

Normes. — Le Comité décide l'impression des conditions complémentaires pour les travaux de parquetage, N° 128.

Communication du Secrétariat.

La cotisation annuelle de 20 fr. pour 1922, sera prochainement prise en remboursement. Prière aux membres de la Société de donner à leur personnel les instructions pour que les mandats ne soient pas retournés. En cas d'absence on peut envoyer le montant par l'intermédiaire de notre compte de chèques postaux VIII N° 5594, Zurich.

Zurich, le 9 mai 1922.

Répertoire d'architecture du « Bulletin technique ».

Le praticien ou l'érudit quel qu'il soit, désireux de consulter nos périodiques techniques a fait ou fera l'expérience des difficultés que l'on éprouve pour s'orienter dans des collections qui comptent déjà près d'un demi-siècle d'existence.

Ces publications sont des mines de renseignements fort

divers et par cela même des mines difficiles à explorer utilement ; on s'y aventure parfois mais c'est au risque d'y perdre sa peine et tout au moins beaucoup de temps.

C'est pour cette raison que l'un des plus anciens abonnés du *Bulletin technique*, architecte, conscient de ces difficultés, a trouvé avantageux pour faciliter d'assez fréquentes recherches, d'établir pour son usage particulier un répertoire complet de tous les articles contenus dans le *Bulletin* dès sa fondation en 1875 jusqu'à la fin de 1920, et se rapportant à l'architecture et aux arts et sciences qui s'y rattachent¹.

Ce répertoire est subdivisé en 30 chapitres ou rubriques nettement délimités ; il en résulte une classification assez précise pour supprimer toute incertitude chez le chercheur et lui assurer un succès instantané pour ainsi dire.

Dans certains cas, rares néanmoins, le même objet sera porté sous deux si ce n'est sous trois rubriques différentes lorsque sa nature n'est pas rigoureusement définie.

Il suffit sans doute d'énoncer ici les titres que portent les rubriques en question pour que chacun se rende compte de l'étendue et de la diversité des renseignements mis à sa disposition par ce procédé aussi simple que pratique.

En voici l'énumération : 1. Archéologie, architecture en général. 2. Urbanisme. 3. Construction. 4. Matériaux. 5. Hygiène du bâtiment, chauffage et ventilation, éclairage, acoustique. 6. Eglises, chapelles, presbytères. 7. Ecoles, universités, bibliothèques. 8. Musées. 9. Hôpitaux, hospices, infirmeries, asiles. 10. Palais de justice, tribunaux, parlements. 11. Hôtels ou Maisons de Ville. 12. Hôtels des postes, télégraphes, téléphones. 13. Gares et bâtiments dépendant des voies ferrées. 14. Bâtiments d'administration. 15. Banques, Caisses d'épargne, Bourses. 16. Théâtres, casinos, salles de concerts ou de conférences. 17. Bâtiments industriels, bâtiments ruraux, abattoirs. 18. Casernes. 19. Pénitenciers, prisons. 20. Hôtels pour voyageurs. 21. Hôtels privés, immeubles locatifs, dits d'affaires. 22. Villas. 23. Maisons économiques, maisons dites ouvrières. 24. Cimetières, crématoires, tombeaux. 25. Bâtiments d'exposition, halles de fêtes. 26. Edicules, monuments, fontaines. 27. Intérieurs, « Raumkunst », ameublement. 28. Art décoratif, sculpture, peinture, vitraux, ferronnerie. 29. Jurisprudence, règlements, tarifs. 30. Enseignement, science appliquée.

Les noms des auteurs figurent dans une colonne réservée à cet effet.

A l'usage les avantages de ce système de répertoire apparaissent avec une telle évidence que son rédacteur estime qu'il serait regrettable de ne pas le mettre à la disposition soit de ses coabonnés, soit d'un public plus étendu ; s'il le fait c'est à titre purement désintéressé, cela va sans dire.

¹ L'auteur a de même entrepris et achevé un travail identique concernant les journaux techniques de la Suisse allemande : « Die Eisenbahn », de 1875 à 1882, et la « Schweizerische Bauzeitung », de 1883 à 1921. Il tient son manuscrit à la disposition des chercheurs qui désireraient le consulter.

Après avoir pris connaissance de l'exposé ci-dessus, la rédaction du *Bulletin Technique* reconnaissant l'opportunité aussi bien que l'utilité d'un tel répertoire, serait disposée à en entreprendre la publication, si toutefois le désir en était manifesté.

Aussi invite-t-elle les personnes, abonnées ou non, qui s'y intéressent, à lui faire parvenir leur adhésion d'ici au 10 juin.

Une fois en possession d'un nombre suffisant de souscriptions, elle ferait exécuter la reproduction de ce répertoire par un procédé adapté à l'importance du tirage.

Cédé au prix de revient, le coût de l'exemplaire ne peut être fixé dès maintenant, mais nous croyons pouvoir affirmer qu'il ne dépasserait pas cinq francs.

Rédaction du *Bulletin Technique*.

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'étude de plans de constructions rurales.

La Commission exécutive du Groupe XV (Procédés et matériaux de construction, constructions rurales) du *Comptoir Suisse* à Lausanne, ouvre un concours entre les architectes suisses pour l'étude de plans de constructions rurales.

Le concours portera sur deux objets : 1° Une ferme pour un domaine de 10 ha. situé sur le Plateau suisse ; 2° L'Habitation de l'ouvrier agricole avec petit rural.

Le jury a été composé comme suit : MM. *Hans Bernouilli*, architecte à Bâle, président ; *E. Diserens*, ingénieur, professeur à l'Ecole Polytechnique de Zurich ; *D^r H. Berhardt*, Union suisse pour la colonisation intérieure, Zurich ; *Hug*, architecte à l'Office des constructions de l'Union suisse des paysans ; *F. Gilliard*, architecte à Lausanne, vice-président de la Commission exécutive du Groupe XV. Suppléants : MM. *Baumgartner*, conseiller d'Etat à Saint-Gall ; *Paul Rosset*, architecte, conseiller municipal, Lausanne ; *Martinet*, directeur de l'Etablissement fédéral d'essai de semences, Lausanne ; *Eug. Probst*, architecte, secrétaire du Pro Campagna, Binningen-Bâle.

Les envois devront être faits pour le 22 août à la Chancellerie du Comptoir Suisse, rue Pichard, 2, à Lausanne, où le programme est à disposition. Une somme de 5500 fr. au minimum est mise à la disposition du jury pour récompenser les meilleurs projets qui seront exposés en outre gratuitement au Comptoir Suisse de 1922.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs.

Ingénieur ayant plusieurs années de pratique dans le béton armé cherche un emploi. S'adresser au président de l'Association, avenue des Alpes 2B, à Lausanne.

Calendrier des Concours d'architecture.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Lausanne	Bâtim. Services industriels	30 juin 1922	Fr. 5000	Architectes suisses domiciliés à Lausanne
Berne	Plan d'extension de la ville de Berne	—	—	—